



La GRÈVE

moi aussi je veux la faire!

Mais comment faire ?

Pour gagner, il faut gagner un maximum de grévistes dans tous les secteurs professionnels. La grève est un droit fondamental, un droit constitutionnel, un droit à la révolte, un droit à la résistance.

TOUS LES SALARIÉS, quelle que soit la taille de l'entreprise, même si il n'y a pas de syndicat dans l'entreprise, **ONT LE DROIT CONSTITUTIONNEL DE FAIRE GRÈVE.**

même dans le Public ?

Vous travaillez dans un service public ou une entreprise qui est en délégation de service public : le droit de grève est encadré par un PRÉAVIS.

Pour le 5 Décembre et les jours suivants, les Fédérations CGT ont déposé ce préavis couvrant l'ensemble des salarié(e)s.

même dans le Privé ?

Vous travaillez dans une entreprise qui est privée et ne fait pas de délégation de service public : **la GRÈVE est sans préavis.**

VOUS POUVEZ FAIRE GREVE !



Vous souhaitez être accompagnés ?

CGT.Haute-Savoie

04 50 67 91 64

ud74.reference-syndicale.fr

Vous avez encore des questions ?

Pour aller plus loin sur le droit de grève :

